

CONDUIRE AVEC UN HANDICAP

Les démarches à suivre

Toute personne à mobilité réduite a, aujourd'hui, la possibilité de passer son permis de conduire.

Les démarches à suivre pour passer son permis de conduire :

- Passer une visite médicale avec un médecin agréé par la préfecture.

Cette liste est sur le site de la DDT de chaque département.

- Faire une évaluation de conduite avec le moniteur référent au handi-permis.
- Pendant cette évaluation, le moniteur détermine des aménagements adéquats.
- Un rendez-vous avec le bureau de l'éducation routière du département pour confirmer l'aménagement en cas de doute ou suivant l'évolution du handicap.
- Une attestation de codification sera délivré au candidat. (dans le 86).

<https://www.vienne.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-pour-le-permis-de-conduire/Liste-des-medecins-agrees-pour-les-visites-medicales-du-permis-de-conduire>

- Ainsi le médecin donnera son avis sur le certificat médical et pourra proposer des codes correspondant à l'aménagement.

Annexe 1 Arrêté 20 Avril 2012

Après accord du médecin :

- Faire l'inscription à l'auto-école (qui se chargera de faire votre demande d'inscription auprès des service de l'état).
- Suivre la formation théorique en salle qui vous permet de vous présenter ensuite à l'épreuve théorique générale.
- Suivre la formation pratique en présence du moniteur (avec les équipements validés par le BER).

Pour le passage du permis de conduire un temps supplémentaire vous sera accordé en cas de difficultés de mobilité. Vous pourrez solliciter auprès de l'expert une assistance (participation d'un tiers).

Autre cas possible :

- 👤 Votre état de santé et/ou physique a changé depuis votre permis de conduire. Il faut faire une régularisation de votre permis de conduire

Cette régularisation est obligatoire pour vérifier la bonne utilisation de nouvelles commandes suivant le handicap :

- accélérateur à gauche
- cercle au volant
- accélérateur à main et frein etc

Lors de votre formation vous apprendrez à manipuler ces commandes.

Les inspecteurs du permis de conduire et de la Sécurité Routière vérifieront et valideront la bonne utilisation de votre aménagement.

- 👤 Votre état de santé a évolué et les aménagements ne sont plus adaptés ou nécessaires, il faudra donc refaire une régularisation et repasser devant l'IPCSR.

Dans ces deux cas il faudra passer au préalable une visite médicale devant un médecin agréé qui pourra proposer les commandes à utiliser.

Le médecin peut délivrer une aptitude temporaire dans certain cas.

Il faudra la renouveler avant l'échéance et demander un nouveau titre de conduite sur www.ants.fr

- 👤 Vous avez un handicap cognitif, nous pourrions vous proposer de conduire sur une boîte automatique sans aménagement spécial, sans visite médicale.

A la suite de votre permis ou régularisation, vous recevrez un nouveau permis de conduire avec les mentions qui indiquent votre aménagement.

Nos véhicules sont équipés pour les pathologie suivantes :

- ☼ Hémiplegie gauche
- ☼ Déficience ou amputation du membre supérieur gauche
- ☼ Hémiplegie droite
- ☼ Déficience ou amputation du membre supérieur droit
- ☼ Paraplégie
- ☼ Tétraplégie légère
- ☼ Déficience ou amputation de la jambe gauche
- ☼ Déficience ou amputation de la jambe droite
- ☼ Pour personnes de petite taille (nanisme)
- ☼ Autre handicap, nous contacter

Quelques adresses utiles

- www.legifrance.gouv.fr
- www.permis-de-conduire.gouv.fr
- www.securite-routiere.gouv.fr

Nos différents équipements sont amovibles pour s'adapter à chaque personne afin qu'elle se prépare dans les meilleures conditions au permis de conduire.

HÉMIPLÉGIE

Paralysie totale ou partielle de la moitié du corps.



▲ Boule fixée au volant à droite ou à gauche avec commandes principales

**Handi
&
PERMIS**

Pédale d'accélération



▲ à gauche

▲ à droite

PARAPLÉGIE

Paralysie totale ou partielle des membres inférieurs

Deux aménagements possibles :

▼ Accélérateur-cercle au volant



▲ et commande de frein en poussant

▼ Accélérateur-gâchette sur la commande frein



▲ et quelques commandes (ex. : klaxon)



Aménagements sur mesure

▼ Boîtier sonore pour les accessoires



▼ Aide pour le frein à main



▲ Anneau pour aider au démarrage



▲ Fourche au volant



▲ Accélérateur poignée pivotante sur la commande-frein

▼ Réhausse de pédales



**Handi
&
PERMIS**